



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

UEM

Question écrite n° 40301

## Texte de la question

M. Jean Grenet appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur les conséquences de la dépréciation de la peseta par rapport au franc dans les zones frontalières. Entre septembre 1992 et mars 1995 les quatre dévaluations successives de la monnaie espagnole ont provoqué immédiatement de graves distorsions de concurrence pour les entreprises françaises et plus particulièrement pour les entreprises du bâtiment. De même, les concessionnaires automobiles, la chambre syndicale des maîtres imprimeurs des Pyrénées-Atlantiques déplorent depuis quelques mois une perte de 30 p. 100 de leurs activités au profit d'entrepreneurs de la péninsule ibérique qui bénéficient d'un avantage économique circonstanciel. En outre, la disparition des contrôles frontaliers favorise le développement de pratiques de concurrence déloyales chez nos partenaires et fragilise le tissu économique local. Il lui demande donc d'indiquer quelles mesures il envisage d'adopter pour répondre aux difficultés économiques et sociales auxquelles sont confrontées les zones et villes frontalières.

## Texte de la réponse

Au plan communautaire, la France est intervenue à plusieurs reprises, et notamment lors du Conseil européen de Cannes, pour dénoncer les conséquences des désordres monétaires de ces trois dernières années et demander des compensations financières en faveur des secteurs les plus touchés par les fluctuations monétaires. En outre, il existe, sur le Fonds européen de développement régional, des possibilités intéressantes de mise en œuvre d'opérations de coopération transfrontalière dans le cadre du programme d'initiative communautaire INTERREG II « Aide à la coopération transfrontalière et aux réseaux énergétiques ». Par ailleurs, afin d'évaluer la situation particulière du secteur de Saint-Jean-de-Luz, le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, a envoyé une mission de l'inspection générale de l'industrie et du commerce sur place. Ces travaux sont actuellement en cours d'évaluation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Grenet Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40301

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 juin 1996, page 3350

**Réponse publiée le :** 30 septembre 1996, page 5198